



Motifs de la décision

**Projet de texte (Décret modificatif)
visant à renforcer la sécurité des installations de stockage de gaz inflammables
liquéfiés**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge de l'environnement du 13 juillet au 27 août 2017 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www-maj.consultations-publiques.e2.rie.gouv.fr/csprr-du-05-septembre-2017-sur-les-projets-de-a1738.html>

Nombre et nature des observations reçues :

Douze contributions ont été déposées sur le site de la consultation. Sur ces douze contributions :

- **neuf** contributions sont défavorables aux projets de textes et contestent les modifications imposées aux installations existantes ;

- une contribution du Comité Français du Butane et du Propane proposant plusieurs modifications du projet d'arrêté ministériel ;
- deux contributions demandent d'élargir l'exclusion introduite pour les stations de compression connexes aux canalisations de transport.

Les services de la DGPR en charge de l'élaboration du texte ont bien pris note des remarques reçues.

Le texte soumis à consultation du public a été modifié suite à plusieurs propositions issues de ces contributions :

- Modification du décret pour préciser que « Une station d'interconnexion d'un réseau de transport de gaz n'est pas considérée comme une installation classée au titre la rubrique 4718 »

Modifications demandées par le Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) :

Sans

Modifications demandées par le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) :

Modifications demandées suite aux réunions interministérielles :

sans

Modifications demandées par le Conseil d'Etat

sans